



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
15 février 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

Deuxième session

Genève, 26-30 avril 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

**Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de
l'Accord d'Accra concernant les travaux sur la science, la
technologie, l'innovation et les TIC**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport donne des informations sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra concernant les travaux sur la science, la technologie et l'innovation (STI) et sur les technologies de l'information et des communications (TIC) depuis la première session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Il traite donc des domaines définis aux paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra. Le rapport met particulièrement l'accent sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED, et illustre par des exemples l'impact de son action dans les domaines pertinents. Ces travaux sont aussi menés en étroite coopération, et dans le cadre de programmes conjoints, avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales actives dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et des TIC.

1. Les travaux de la CNUCED concernant la science, la technologie et l'innovation et les TIC reposent sur les paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra. En 2009, la CNUCED a continué d'aider tous les pays en développement dans leurs activités pour la STI et pour les TIC. Cette année-là, 77 pays en développement ont bénéficié d'au moins un des programmes ou une des activités dans ces domaines de travail. Le programme a continué d'assurer une couverture géographique équilibrée des services fournis, une attention particulière étant toutefois prêté aux pays les moins avancés (PMA). En 2009, le Service de la science, de la technologie et des TIC de la Division de la technologie et de la logistique a fourni un appui à 32 des 49 PMA (65 %), à 20 pays en développement sans littoral (65 %) et à 16 petits États insulaires en développement (42 %), surtout sous la forme d'activités de formation.

Encadré 1**Accord d'Accra, paragraphe 158**

La CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie et l'innovation, y compris les TIC, et promouvoir des politiques nationales et internationales efficaces, en collaboration avec d'autres organisations internationales menant des activités dans ces domaines. Elle devrait également tirer des enseignements des expériences positives de transfert et de diffusion de la technologie par le biais de toutes sortes de filières, y compris l'IED. Elle devrait intensifier son appui aux efforts déployés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter à l'évolution technologique et évaluer l'efficacité des politiques intérieures de l'innovation. La CNUCED devrait contribuer au renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud s'agissant des moyens de mettre le savoir et la technologie au service du développement, et aider les pays en développement et les pays en transition en leur proposant de réaliser des examens de leur politique de la science, de la technologie et de l'innovation et les activités d'assistance technique correspondantes.

2. Conformément au paragraphe 158 de l'Accord d'Accra (encadré 1), la CNUCED a renforcé ses activités de recherche et d'analyse concernant la STI et les TIC, notamment en établissant deux rapports phares (la livraison de 2009 du *Rapport sur l'économie de l'information*, et la première livraison du *Rapport sur la technologie et l'innovation*) et en organisant plusieurs réunions d'experts pour examiner des questions se rapportant à la STI et aux TIC et à leur contribution au développement.

3. Dans le domaine de la STI, les travaux de recherche et d'analyse en 2009 ont été essentiellement axés sur la question du développement de la productivité agricole dans les pays en développement. Le sujet reste central pour beaucoup de ces pays, où l'agriculture est souvent une activité économique essentielle dans laquelle est employée la majorité de la population. L'importance de développer la productivité agricole s'est faite encore plus pressante ces dernières années compte tenu de la crise alimentaire internationale et des répercussions de plus en plus grandes des changements climatiques.

4. La première livraison du *Rapport sur la technologie et l'innovation*¹ de la CNUCED examinait la problématique du développement de la productivité agricole, en particulier en Afrique, et le rôle de la STI pour accroître la production agricole et augmenter les revenus

¹ CNUCED (2010), *Technology and Innovation Report: Enhancing Food Security in Africa through Science, Technology and Innovation*, publication des Nations Unies, UNCTAD/TIR/2009, New York et Genève.

des petits exploitants. Selon le rapport, il était nécessaire pour réaliser le premier des objectifs du Millénaire pour le développement – réduire l'extrême pauvreté et la faim – d'améliorer la combinaison de technologies agricoles disponibles et de renforcer les capacités d'innovation des petits exploitants. Mais pour que la STI soit pleinement efficace, il fallait une volonté politique et un appui institutionnel des décideurs à tous les niveaux – mondial et local – pour promouvoir des applications innovantes des technologies existantes.

5. Le renforcement de la productivité agricole et la sécurité alimentaire nécessitaient dans le court terme une action dans trois domaines critiques: a) améliorer les capacités humaines et institutionnelles pour l'innovation; b) permettre aux exploitants de mieux participer à l'élaboration des politiques et des programmes; et c) promouvoir des services de vulgarisation et d'appui efficaces. Selon le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, l'actuelle tendance au déclin de la productivité agricole dans beaucoup de pays en développement pourrait être inversée en combinant des technologies appropriées et un appui dans ces domaines d'action. Pour ce qui est des perspectives à moyen et à long terme, le rapport mettait en exergue les vastes mutations qui pourraient affecter la production agricole et l'approvisionnement alimentaire dans l'avenir – comme les changements climatiques et la bioénergie – et qui pourraient contribuer à une production agricole durable afin d'éliminer la famine. Le rapport concluait que plutôt que de proposer une réponse globale unique au problème de la sécurité alimentaire, les solutions passeraient par de multiples politiques et activités de STI concertées et coordonnées à tous les niveaux.

6. Les travaux de recherche et d'analyse effectués pour préparer le *Rapport sur la technologie et l'innovation* ont aussi permis de mettre en exergue un certain nombre d'initiatives et de meilleures pratiques dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière de STI qui ont été intégrées dans la documentation de fond pour la deuxième session (14-16 décembre 2009) de la réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale, consacrée spécifiquement à la question du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

7. Il a aussi été effectué des travaux de recherche et d'analyse pour préparer la deuxième session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, tenue à Genève du 20 au 22 janvier 2010, qui a examiné les éléments fondamentaux de cadre généraux pour la STI et les indicateurs opérationnels correspondants. Les experts ont souligné que pour de bonnes politiques en matière de STI, il fallait des indicateurs de la STI, appropriés et adaptés à la situation des pays en développement. En outre, les participants ont examiné comment promouvoir l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs de la STI pertinents, sur la base desquels pourraient être formulées des recommandations de politique valables. Les experts ont encouragé la CNUCED à continuer à examiner – avec les autres parties prenantes – la possibilité d'établir une liste commune d'indicateurs de la STI adaptés aux réalités des pays en développement et des PMA. Ce travail devrait être mené en collaboration avec d'autres organisations internationales ou régionales qui s'occupent du renforcement des capacités dans les pays en développement, particulièrement les PMA; il devrait comporter la collecte et l'analyse de données sur la STI pour aider les décideurs à formuler des politiques de la STI propres à contribuer au développement. Les experts ont noté que la mesure de l'innovation en termes de résultats restait très difficile, car les indicateurs de la STI reflétaient davantage des moyens et des conditions que les effets d'un ensemble positif de politiques. Pour que les indicateurs puissent contribuer à la réalisation des objectifs du

Millénaire pour le développement, il fallait qu'ils fournissent une certaine mesure de l'innovation dans les domaines importants pour réduire la pauvreté, comme l'agriculture.

8. En décembre 2009, la CNUCED a organisé à Genève une réunion spéciale d'experts sur les politiques de la STI. Les participants à la réunion ont souligné la nécessité d'une meilleure intégration des stratégies en matière de STI dans la politique de développement en général. Il a été suggéré que les institutions pour la STI s'attachent à être fonctionnelles, proactives et compétentes pour mieux faire face aux problématiques actuelles et futures. De nouvelles méthodes étaient nécessaires pour évaluer le niveau des activités de STI afin de capturer celles qui ne s'effectuaient pas dans le cadre de projets scientifiques ou de projets de recherche-développement bénéficiant d'un financement public ou d'une large diffusion. Les participants ont aussi examiné la valeur et le rôle des systèmes nationaux d'innovation. La nécessité d'évaluations factuelles des effets des politiques de la STI dans le contexte du développement mettait en lumière l'importance d'une collaboration intersectorielle, interinstitutionnelle et internationale.

9. En janvier 2010, une réunion spéciale d'experts sur les indicateurs de la STI s'est tenue à Genève pour examiner les moyens possibles de définir un ensemble d'indicateurs fondamentaux de la STI qui serait utile pour les pays en développement. Les experts ont aussi échangé des idées sur les activités de renforcement des capacités qui étaient nécessaires pour permettre aux pays en développement de collecter et d'exploiter des indicateurs de la STI pour formuler leurs politiques et en suivre les effets. Ils ont passé en revue les travaux actuellement menés à cet égard aux niveaux mondial et régional, en s'attachant à en tirer des enseignements et à définir les domaines de coopération possibles. Il a été constaté que si l'on disposait de certaines données sur la recherche-développement, les brevets et le commerce, il n'y en avait guère en revanche sur la science, la technologie et l'innovation. En ce qui concerne la qualité des indicateurs de la STI, les questions essentielles étaient notamment celles de l'équilibre à trouver entre la disponibilité des données et leur pertinence, de l'importance de leur comparabilité internationale, et du rôle des indicateurs pour appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques.

10. Dans le domaine des TIC au service du développement, le rapport intitulé *Information Economy Report 2009: Trends and Outlook in Turbulent Times* est paru sous la nouvelle présentation de cette publication, en octobre 2009². Le rapport a été présenté à la presse et aux autres acteurs intéressés, lors de son lancement, dans 14 villes dans le monde, souvent en collaboration avec d'autres institutions³. À cette occasion, il a été publié plus de 150 articles de presse et organisé plusieurs interviews à la radio et à la télévision, avec une diffusion dans les médias nationaux et internationaux.

11. L'*Information Economy Report 2009: Trends and Outlook in Turbulent Times* rendait compte des tendances récentes en ce qui concerne l'extension de la connectivité dans le monde, et examinait les choix de politique possibles pour les pays qui souhaitaient améliorer leur connectivité. Il passait aussi en revue les faits récents concernant l'utilisation des TIC dans les entreprises⁴. Les effets possibles de la crise économique y étaient

² CNUCED (2009), *Information Economy Report 2009: Trends and Outlook in Turbulent Times*, publication des Nations Unies, UNCTAD/IER/2009, New York et Genève.

³ Genève, Addis-Abeba (avec la CEA), Bangkok (avec la CESAP), Beyrouth (avec la CESAO), Le Caire, Helsinki, Lima, Manchester, Montevideo (par visioconférence), New Delhi (avec le bureau de la CNUCED en Inde), New York (avec le Siège), Stockholm, Tunis et Washington D.C.

⁴ Le chapitre en question présentait les résultats d'une enquête mondiale effectuée en 2008 par la CNUCED auprès des services statistiques nationaux, sur l'utilisation des TIC par les entreprises et sur le secteur des TIC. Les données complètes figurent dans la base de données de la CNUCED sur l'économie de l'information, qui sera accessible en ligne au cours de l'année 2010.

également étudiés, y compris son impact sur le commerce des TIC. Certaines évolutions positives étaient relevées dans le rapport, comme la progression constante de la pénétration de la téléphonie mobile et de son utilisation malgré la récession économique, mettant en lumière les opportunités énormes qu'offrait l'utilisation des TIC. Dans le même temps, la «fracture numérique» restait un problème fondamental de développement. En termes d'accès au haut débit, en particulier, cette fracture devenait même un sérieux handicap pour les entreprises de beaucoup de pays pauvres. Il était constaté encore dans le rapport que le commerce des produits de ces technologies avait beaucoup souffert de la crise économique, alors que celui des services issus de ces technologies avait mieux résisté.

12. Au dernier trimestre de 2009, on a commencé à préparer le *Rapport sur l'économie de l'information 2010*, consacré au thème des TIC, des entreprises et de la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, la réunion spéciale d'experts sur les TIC, les entreprises et la réduction de la pauvreté tenue à Genève en novembre avait rassemblé des représentants des milieux universitaires, des organisations internationales, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Les participants ont examiné comment la production et l'utilisation des TIC par les entreprises pouvaient contribuer à la réduction de la pauvreté. La réunion avait permis de prendre connaissance des vues, des expériences et des idées de différents pays et institutions ayant des activités dans le domaine des TIC au service du développement. Elle avait aussi offert une excellente occasion d'établir des liens de collaboration avec la communauté des spécialistes des TIC.

13. Conformément au paragraphe 158 de l'Accord d'Accra (encadré 1), la CNUCED a particulièrement prêté attention aux expériences des pays en développement en matière de transfert et de diffusion de la technologie, et aux enseignements qui pouvaient en être tirés. Elle s'était attachée à appuyer leurs efforts – particulièrement ceux des PMA – pour relever le défi des mutations technologiques et à évaluer leur politique nationale en matière d'innovation.

14. En plus du *Rapport sur la technologie et l'innovation*, qui analysait le transfert et la diffusion des technologies dans le secteur de l'agriculture, l'autre grand moyen pour la CNUCED d'aider les pays les moins avancés dans le domaine de la STI était les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. L'examen des politiques de la STI de l'Angola avait été mené à bien et publié en 2009. L'examen concernant le Lesotho, en grande partie mené à bien en 2009, insistait sur les arrangements institutionnels nécessaires pour mettre en œuvre la politique de la STI conçue par ce pays en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation de la Mauritanie, qui avait connu des retards à cause d'événements politiques imprévus dans le pays, avait lui aussi été mené à bien en 2009, après de nouvelles élections et une normalisation des relations internationales. L'examen était centré sur les capacités en matière de STI au niveau national et dans les industries minière et pétrolière. Il fallait des efforts plus ciblés pour renforcer la base de connaissances et les capacités en matière de STI pour appuyer le développement du pays, dans le cadre d'une stratégie nationale. L'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation du Ghana, entrepris en collaboration avec la Banque mondiale, serait publié après examen et approbation par les pairs. Le rapport examinait les systèmes pour la recherche-développement et l'innovation et les capacités en matière de STI au niveau national, une attention particulière étant portée à l'agriculture, aux plantes médicinales, et aux TIC dans le système d'éducation. Il y était formulé plusieurs suggestions pour améliorer les systèmes pour la recherche-développement et l'innovation, pour mieux mobiliser les capacités en matière de STI au service de l'industrie, et pour mieux refléter la STI dans la stratégie nationale de développement. Certaines des conclusions préliminaires des examens concernant le Ghana et le Lesotho ont été présentées et discutées à la douzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, tenue du 25 au 29 mai 2009 à

Genève, offrant ainsi l'occasion aux pays en développement de se faire part de leurs expériences respectives en matière de politiques et de stratégies nationales de la STI. En 2009 aussi, les travaux préparatoires ont commencé pour les examens des politiques d'El Salvador, du Pérou et de la République dominicaine.

15. La CNUCED a organisé du 9 au 11 février 2010 la réunion d'experts (à session unique) sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural. L'objet de la réunion était de rassembler des experts, des spécialistes et des décideurs pour examiner les stratégies permettant d'utiliser les technologies des énergies renouvelables au service du développement rural durable. Les participants ont discuté des politiques et des mesures propres à encourager le transfert de technologie et à renforcer les capacités d'innovation locales.

16. Conformément aux dispositions du paragraphe 158 de l'Accord d'Accra sur la coopération Sud-Sud dans le contexte de la STI (encadré 1), la CNUCED a poursuivi en 2009 ses travaux dans le cadre de son programme de réseau de centres d'excellence, visant à renforcer les capacités de la communauté scientifique dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, grâce à la coopération Sud-Sud. Le réseau se sert des institutions scientifiques et technologiques des pays en développement pour organiser des formations à l'intention de scientifiques de pays en développement. Il a été ainsi organisé un stage de formation en octobre 2009 à Tunis sur la cybersécurité, qui a permis à 15 participants venus de pays d'Afrique de se former et d'établir des liens de collaboration.

Encadré 2. Accord d'Accra, paragraphe 159

La CNUCED devrait également contribuer à la formation d'un consensus dans le débat international sur la science et la technologie au service du développement, y compris les TIC et leurs incidences sur le développement, et continuer d'assurer le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement à participer effectivement aux discussions internationales sur le transfert de technologie et le partage des connaissances, et continuer d'identifier les options et les meilleures pratiques dans ce domaine. Elle devrait en outre continuer d'aider les pays en développement à déterminer les moyens de rendre effectives les clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux et dans les résultats et les décisions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin d'optimiser les avantages potentiels de telles clauses.

17. En conformité avec le paragraphe 159 de l'Accord d'Accra (encadré 2), la CNUCED a contribué de plusieurs façons à la formation d'un consensus dans le débat international sur la STI et les TIC. En tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED a fourni des services fonctionnels et techniques pour la douzième session de la Commission⁵. La Commission de la science et de la technique au service du développement s'est penchée notamment sur deux thèmes prioritaires:

a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures, et de la création d'un cadre favorable; et

⁵ La CNUCED a préparé les rapports du Secrétaire général sur les thèmes prioritaires (E/CN.16/2009/2 et E/CN.16/2009/3).

b) La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche.

18. Afin de contribuer au thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social de 2009, à savoir «Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à la santé publique mondiale», il a été organisé une table ronde spéciale sur le thème «L'introduction d'innovations dans la santé publique mondiale». La session comprenait un débat ministériel, auquel plus de 15 États membres ont participé au niveau ministériel. Étaient également présents les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ou leurs représentants; des représentants de l'Union africaine, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Banque islamique de développement et de la Banque mondiale; ainsi que des représentants de la société civile et d'entreprises.

19. La Commission de la science et de la technique au service du développement a recommandé au Conseil économique et social un projet de résolution intitulé «Science et technique au service du développement», contenant des appels à l'action à l'intention des gouvernements et de la communauté internationale⁶. Les participants ont en outre engagé la Commission à se poser en «porte-drapeau» de l'innovation et de la planification axée sur l'innovation, et à appuyer l'action que mènent les gouvernements pour intégrer la STI dans leurs stratégies nationales de développement. Ils ont aussi engagé toutes les parties concernées à appuyer les efforts des pays en développement en vue de réduire la fracture numérique, notamment sur le plan de l'accès, de l'accessibilité économique, de la vitesse en haut débit, du contenu local et de la confidentialité des données. Ils ont encouragé encore toutes les parties prenantes à continuer de coopérer et d'élaborer des partenariats dans le domaine des TIC en vue du renforcement des capacités, du transfert de la technologie et des connaissances, ainsi que de la recherche-développement.

20. En collaboration avec le Gouvernement suisse, la CNUCED a organisé à Genève, du 9 au 11 novembre 2009, la réunion du groupe intersessions de la Commission. Plus de 70 représentants de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé y ont participé. Cette réunion a fourni l'occasion d'étudier divers aspects des thèmes prioritaires que la Commission examinera à sa treizième session annuelle, comme les technologies nouvelles et naissantes, l'accent étant mis particulièrement sur les technologies des énergies renouvelables. Dans ce contexte, les participants ont mis en exergue la nécessité de transferts Nord-Sud et Sud-Sud des technologies et du savoir-faire correspondant, ainsi que l'importance de développer les capacités d'innovation locales. Le rapport du groupe intersessions sera disponible à la treizième session de la Commission, prévue du 17 au 21 mai 2010.

21. En réponse à l'appel lancé par le Conseil économique et social à toutes ses commissions techniques pour qu'elles contribuent au thème retenu pour son examen ministériel annuel en 2010, à savoir «Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes», des préparatifs sont en cours pour organiser durant la treizième session de la Commission un débat sur le thème «La science, la technologie et l'égalité des sexes».

22. La CNUCED a apporté un appui fonctionnel à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale dans le cadre des points de l'ordre du jour concernant la science et la technique au service du développement et les technologies de l'information et des

⁶ Résolution E/2009/8 du Conseil économique et social.

communications au service du développement⁷. Deux résolutions ont été adoptées en décembre 2009 par l'Assemblée générale au titre de ces points⁸.

Encadré 3

Accord d'Accra, paragraphe 160

La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance technique aux pays dans le domaine des TIC, s'agissant notamment de l'examen des politiques correspondantes, des politiques contribuant à l'atténuation de la pauvreté, de la législation et de la réglementation, et de la mesure de l'économie de l'information, y compris dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement lancé à la onzième session de la Conférence.

23. Conformément au paragraphe 160 de l'Accord d'Accra (encadré 3), la CNUCED a continué de fournir une assistance technique aux pays dans le domaine des TIC, avec une forte demande en 2009. Ses activités d'assistance technique dans ce domaine se sont étendues à toutes les régions en développement, et ont été financées en partie à l'aide de fonds ordinaires du Compte pour le développement, et en partie grâce à l'appui extrabudgétaire de l'Espagne, de la Finlande et de la France.

24. En ce qui concerne la législation et la réglementation, les activités d'assistance technique de la CNUCED ont consisté surtout à faciliter une plus grande harmonisation au niveau régional de la cyberlégislation, avec des projets en Afrique, en Asie et dans l'Amérique latine et les Caraïbes.

25. En Afrique, le Comité technique pour les technologies de l'information de la Communauté d'Afrique de l'Est a examiné un projet de cadre juridique pour les cyberlois préparé par la CNUCED, et en a recommandé l'adoption par le Conseil sectoriel pour le transport, les communications et la météorologie de la Communauté. Dans ce contexte, la CNUCED a aussi organisé pour le Burundi un atelier de formation sur les aspects juridiques du commerce électronique, en coopération avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). La CNUCED a aussi appuyé un atelier sur la formulation et les modalités d'adoption d'un cadre juridique et réglementaire pour l'économie fondée sur le savoir, organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA)⁹.

26. En Asie, il a été organisé des ateliers sur le projet de législation sur le commerce électronique pour des acteurs clefs au Cambodge et en République démocratique populaire lao. D'autres demandes d'assistance ont été reçues en 2009, notamment de l'Albanie, du Botswana, de l'Éthiopie et du Système économique latino-américain (SELA). La CNUCED a aussi formulé des observations sur la révision des Lignes directrices de l'OCDE sur la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique.

27. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 90 participants de sept pays ont suivi une formation à distance sur les aspects juridiques du commerce électronique. Ce cours a été suivi d'un atelier régional direct sur la cyberlégislation, qui a examiné les lois existantes et les projets de création d'un cadre juridique régional harmonisé pour le commerce en ligne¹⁰. Une étude sur les perspectives d'harmonisation de la cyberlégislation en Amérique

⁷ La CNUCED a préparé les rapports du Secrétaire général sur ces points de l'ordre du jour (A/64/168 et A/64/64).

⁸ A/RES/64/212 et A/RES/64/187.

⁹ CEA, réunion préalable et réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie au service du développement, 28 avril-1^{er} mai 2009, Addis-Abeba.

¹⁰ Atelier régional sur la cyberlégislation, 23-27 mars 2009, San Salvador.

latine a été publiée en juin 2009¹¹. Une étude similaire pour l'Amérique centrale et les Caraïbes est en préparation. Ces études sont utiles pour arriver à un cadre juridique harmonisé pour le commerce en ligne.

28. L'examen de la politique de l'Égypte en matière de TIC s'est poursuivi en 2009, et le rapport final devrait être prêt durant le premier semestre de 2010.

29. Dans le domaine de la mesure de l'économie de l'information, les travaux de la CNUCED ces trois dernières années ont été financés essentiellement à l'aide du Compte pour le développement. Le programme de travail et l'assistance technique correspondante apportée aux pays pour la mesure des TIC nécessiteront un financement additionnel à partir de 2010, particulièrement pour pouvoir développer les travaux méthodologiques sur les statistiques de l'économie de l'information et renforcer les capacités pour la collecte et l'analyse de ces statistiques.

30. La CNUCED a organisé trois cours de formation régionaux sur la mesure de l'économie de l'information en 2009: a) pour les pays anglophones des Caraïbes (en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)); b) pour les pays anglophones d'Afrique (en collaboration avec l'UIT et la CEA); et c) pour les pays francophones d'Afrique (en collaboration avec la CEA)¹². Pour appuyer ces cours de formation, la CNUCED a présenté à la quarantième session de la Commission de statistique de l'ONU, en février 2009, la version révisée de 2009 de son *Manuel pour la production de statistiques sur l'économie de l'information*¹³. Ce manuel est un outil indispensable pour les services statistiques nationaux qui collectent des données sur les TIC. Il a été traduit en français par la CEA, et sa traduction en arabe par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et en espagnol par la CEPALC est en cours. En outre, la CNUCED a assuré des contributions fonctionnelles pour des ateliers régionaux de la CESAO et de la CEPALC sur la mesure des TIC. Au niveau national, une assistance technique directe pour les statistiques de l'économie de l'information a été fournie à la Tunisie et au Maroc, sous la forme de missions consultatives.

Encadré 4: Accord d'Accra, paragraphe 161

La CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre des grandes orientations adoptées au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) concernant le renforcement des capacités, la création d'un environnement propice, le commerce électronique et la cyberscience, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes. En sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, elle devrait aider la Commission à s'acquitter de son mandat relatif au suivi des résultats du SMSI.

31. La CNUCED a prêté une attention toute particulière à la mise en œuvre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) comme demandé au paragraphe 161 de l'Accord d'Accra (encadré 4). En ce qui concerne la mesure de la société de l'information,

¹¹ Estudio sobre las perspectivas de la armonización de la ciberlegislación, UNCTAD/DTL/STICT/2009/1.

¹² En outre, la CNUCED et l'UIT ont organisé conjointement en juin une formation pour les formateurs, afin de préparer cinq statisticiens à dispenser les formations conçues par ces deux organisations.

¹³ CNUCED (2009), *Manual for the Production of Statistics on the Information Economy – 2009 revised edition*, publication des Nations Unies, UNCTAD/SDTE/ECB/2007/2/REV.1, New York et Genève.

la CNUCED a continué à jouer un rôle de pointe dans le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. Les travaux sur les statistiques de la société de l'information entrepris dans le cadre de ce partenariat aident à évaluer les progrès vers la réalisation des objectifs du SMSI¹⁴.

32. Également dans le contexte du SMSI, la CNUCED a organisé – avec l'UIT et l'UNESCO – le Forum 2009 de suivi du SMSI qui a réuni 600 délégués venus d'une centaine de pays. Durant le Forum, la CNUCED a organisé le débat de haut niveau sur une vie meilleure (avec l'UNESCO), et les réunions de facilitation sur les orientations à fixer en matière d'environnement propice (avec l'UIT) et de commerce électronique (avec le Centre du commerce international)¹⁵. La réunion consacrée au commerce électronique a pris la forme d'un débat sur le commerce électronique et l'atténuation de la pauvreté. L'objet de la réunion était d'examiner la contribution possible des gouvernements, des institutions internationales, du secteur privé et de la société civile. Elle a rassemblé plus de 50 participants. La CNUCED a aussi organisé une réunion sur la mesure des TIC au service du développement (en coopération avec d'autres membres du Partenariat).

33. En outre, en 2009 la CNUCED a rejoint l'UNESCO, l'UIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au sein du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, dont elle pourra assurer la présidence ou la vice-présidence par roulement. En octobre, elle a pris part activement à l'organisation des premières consultations ouvertes sur les réponses à la problématique du financement des TIC au service du développement, couvrant en particulier les infrastructures de base et l'accès universel aux TIC, les applications et le contenu, et le renforcement des capacités. Les participants à la réunion ont noté que le problème du financement restait important, et qu'il ne fallait pas baisser la garde. Pour atteindre les objectifs fixés pour 2015 lors du SMSI, il fallait encore plus d'efforts pour appuyer les projets en cours et pour lancer de nouveaux projets, afin de remédier aux insuffisances persistantes, d'élaborer des applications et des contenus nouveaux et de renforcer les capacités¹⁶.

34. Durant sa douzième session, tenue du 25 au 29 mai 2009, la Commission de la science et de la technique au service du développement a fait le bilan de la suite donnée aux textes issus du SMSI¹⁷. Elle a recommandé au Conseil économique et social un projet de résolution intitulée «Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information», invitant les gouvernements et la communauté internationale à agir, et demandant à la Commission elle-même d'organiser, à sa treizième session, un débat de fond pour dresser le bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du SMSI.

¹⁴ Le travail de ce partenariat est de plus en plus largement reconnu. Dans sa résolution 2009/7, le Conseil économique et social: «Prend acte des travaux du Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement, de son renforcement institutionnel et de la création d'un groupe de travail en vue d'évaluer l'incidence économique et sociale des technologies de l'information et des communications, rappelle sa résolution 2008/3, dans laquelle il prend note des travaux du Partenariat pour mettre au point des indicateurs, et recommande que le Partenariat envisage la définition de points de comparaison et d'indicateurs à soumettre à la Commission de statistique pour examen.».

¹⁵ http://www.itu.int/wsis/implementation/2009/forum/geneva/al_c7_e_busn_pov_all.html.

¹⁶ Le rapport des consultations ouvertes est disponible à l'adresse <http://www.ungis.org>.

¹⁷ La CNUCED a préparé un rapport du Secrétaire général intitulé «Assessment of the progress made in the implementation of and follow-up to the outcomes of the World Summit on the Information Society» (E/CN.16/2009/10).

35. À la réunion intersessions de la Commission, qui s'est tenue du 9 au 11 novembre 2009 à Genève, deux thèmes directement liés au SMSI ont été examinés: a) Suite donnée: améliorations et innovations dans les mécanismes financiers existants pour les TIC; et b) Bilan de la suite donnée aux textes issus du SMSI aux niveaux international et régional. Les participants à la discussion sur les mécanismes de financement ont examiné les principaux faits nouveaux intervenus depuis le Sommet, y compris les problématiques et les opportunités nouvelles. Les travaux se sont articulés autour des cinq axes suivants: a) cadres de politique générale et stratégies de mise en œuvre; b) infrastructures de base; c) accès universel; d) applications et contenu; et e) renforcement des capacités et création d'opportunités nouvelles.
